

Caractéristiques du panel d'élevages analysé

Le panel d'exploitations dont sont issus ces résultats est constitué de 19 exploitations de type "Engraisseur spécialisés" (l'ensemble de celles suivies en "Réseaux d'Élevage" en 2009)

La seule activité bovine présente sur ces exploitations concerne la production de jeunes bovins
Ces exploitations possèdent aussi des surfaces dédiées aux cultures de vente

**Ce panel d'exploitation permet de représenter la diversité des engraisseurs spécialisés de JB
... sur le plan des régions :**

Alsace : 5	Bretagne : 4
Pays de la Loire : 2	Normandie : 3
Lorraine : 2	Aquitaine : 1
Picardie : 1	Poitou-Charentes : 1

... sur le plan des races :

58% de Charolais
22% de Croisés
20% d'autres race à viande

Les données utilisées, pour chaque critère, sont celles de l'année 2009.

Caractéristiques des jeunes bovins produits

Unités de main d'œuvre affectées à la production de JB (dont production de fourrage) : 0,68 UMO

Nombre moyen de broutards achetés : 197

Poids achat des broutards (vif) : 309 kg

Nombre moyen de JB produits : 193

Poids carcasse moyen : 422 kg

GMQ : 1282 g/jour

Durée de présence : 300 jours

La ration moyenne des jeunes bovins produits

Maïs et autres fourrages (foin, paille, ensilage herbe)

5,1 kg/jour

Céréales auto-produites (maïs, blé, orge)

1,2 kg/jour

Concentré achetés

1,6 kg/jour

Co-produits

(drêche de brasserie, *corn gluten feed*, pulpe de betterave...)

1,6 kg/jour

Méthode de calcul du coût de revient

A partir des résultats 2009 du panel d'engraisés spécialisés, un coût de revient moyen a été calculé.

Afin de suivre l'évolution de ce coût de revient au cours du temps, on en indexe les principales composantes sur les indices Ipampa.

Le prix d'achat des broutards est quant à lui indexé sur l'évolution des cotations nationales suivant la proportion de races présentes dans l'échantillon (Charolais, Limousin et Croisé) :

Le prix d'achat constaté en 2009 dans le panel (frais d'approche inclus) est indexé sur les cotations françaises suivantes avec la pondération : 1/3 R et 2/3 U pour les races Charolais et Limousins ; moitié R et moitié U pour les animaux croisés.

La rémunération de la main d'œuvre est estimée à 2 SMIC nets par UMO + 33% (pour intégrer les charges MSA).

Le coût de la main d'œuvre est actualisé en fonction de l'indexation du SMIC.

Concernant les frais financiers, 40% sont indexés sur l'évolution du taux Euribor 3 mois (pour les emprunts à court terme).

Cela permet de représenter une fluctuation intra campagne relative au financement de l'achat des broutards.

La distinction entre "Eleveur en phase de Croisière" et "Récent Investisseur" impacte les postes de charge suivants :

Frais financiers, amortissement bâtiment.

Pour le "Récent Investisseur", l'écart-type constaté pour chacun de ces postes a été ajouté à la moyenne.

Pour "l'Eleveur en phase de Croisière", l'écart-type pour chacun de ces postes a été soustrait à la moyenne.

Méthode de calcul du coût de revient

Distinction entre alimentation au coût de production et alimentation au prix de marché

La distinction "Alimentation au coût de production" et "Alimentation au prix de marché" concerne les points suivants :

- Pour l'alimentation comptée au coût de production, les charges relatives aux aliments intra consommés intègrent les coûts relatifs à la production des cultures de l'exploitation destinées à l'alimentation des taurillons dont :

- **Les charges variables** : les semences, les traitements phyto-sanitaires et la fertilisation.
- **Les charges fixes liées à la production des cultures** : entretien du matériel, amortissement du matériel, rémunération du foncier, les travaux par tiers et la rémunération de la main d'oeuvre associée au temps passé pour le travail des cultures.
- A partir de 2011, l'ensemble des **aides sont découplées**. Seules sont prise en compte les aides correspondant aux surfaces utilisées pour l'atelier de jeunes bovins.

- Pour l'alimentation comptée au prix de marché, on considère que les aliments intra consommés ne sont plus produits sur l'exploitation, mais achetés au prix de marché (tous les grains produits sont alors vendus)

- **Les charges relatives aux cultures** sont supprimées (tant les charges variables que les charges fixes associées aux cultures)
- Ces charges sont remplacées par le coût d'achat d'aliments indexé sur la cotation du maïs grain.
- **Le prix de la paille** évolue comme le prix du blé (40% de la valeur du grain) en l'absence de cotation nationale reconnue.
- Les charges sont lissées sur 6 mois afin de prendre en compte le fait que l'éleveur n'achète pas les aliments au jour le jour et que des animaux finis à un moment donné ont consommé des aliments sur la période d'engraissement.
- **La part de la rémunération de la main d'œuvre associée aux cultures est supprimée**. Cela correspond à une réduction de 25% du temps de travail global, considérant que 0,51 UMO sont nécessaire pour produire le même nombre de JB au lieu de 0,68 UMO quand on intègre la production des aliments.
- Dans ce cas, **aucune aide n'est prise en compte** puisque la production de jeunes bovins ne fait appel à aucune surface.